

Paris, le 8 octobre 2019

J'adore pas le mot recherche, parce que ça donne le sentiment qu'elle pourrait être indépendante et pluraliste...

Depuis l'été dernier, le Premier ministre a engagé à bas bruit un chantier lourd d'enjeux : sa circulaire du 5 juin 2019, parée des faux atours de la modernisation, pose le principe selon lequel les structures administratives comportant moins de 100 ETP ne devraient pas exister.

A l'aune de cet objectif, des structures telles l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ), le groupement d'intérêt public Mission de recherche Droit et Justice, ou l'Observatoire de la récidive et de la désistance se trouvent actuellement sérieusement menacées. Nous avons pu précédemment formuler des propositions à propos de la première pour en améliorer le statut et l'objet. Il n'en reste pas moins que l'existence de ces structures mixtes a permis d'externaliser l'activité de recherche sur la sécurité, la justice, les droits, de manière à garantir au mieux son ouverture à des champs professionnels variés, son indépendance, et l'élaboration de partenariats.

Le postulat de la circulaire est en soi problématique. Elle pose l'objectif de « simplifier le paysage administratif, par la réduction du nombre d'instances et de commissions rattachées aux administrations centrales » dans un but assumé de rationnement, sans vision d'ensemble des missions de la puissance publique, et à rebours du rapport du Contrôleur économique et financier rendu en 2014 sur l'évaluation des agences de petite taille de l'Etat concluant à l'utilité de leurs modes d'intervention. Tous les types de structures sont potentiellement visés, y compris les autorités administratives indépendantes, comme par exemple la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme ou la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.

La méthode de travail est tout aussi problématique. Il a été demandé le 5 juin aux administrations de justifier le maintien des structures n'ayant pas la taille critique, et ce avant le 15 juin. C'est un véritable Blitzkrieg qui est ainsi lancé par le gouvernement contre ces structures, qui ne sont d'ailleurs pas incluses dans la réflexion menée : les ministères de tutelle sont appelés à livrer leur analyse dans les 10 jours, sans consultation des principaux intéressés.

De fait, on conçoit aisément que le gouvernement ne souhaite pas faire de publicité à une réforme dont la conséquence sera de renforcer encore plus le caractère vertical de l'exercice du pouvoir.